

LE BLEUET

**Volume 15
Juin 2005**

Producteurs, productrices,

La prochaine récolte de bleuets s'annonce bonne et si la tendance se maintient elle sera plus hâtive en 2005 comparativement aux années précédentes. Je vous souhaite une très bonne récolte et une très bonne saison.

Gérard Baril, président

Évaluation périodique de la Régie

La Loi de la mise en marché prévoit que la Régie (RMAAQ) doit procéder à tout les (5) ans à l'évaluation périodique des interventions du Syndicat, cet exercice a eu lieu le 16 juin dernier. Le but est de lui démontré que « *le Plan Conjoint et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé* ».

La Régie était au fait qu'un litige perdurait dans le bleuet depuis plusieurs années et qu'il a prit fin seulement aux dernières assemblées générales d'avril dernier. Dans son rapport le Syndicat a fait état des contraintes rencontrées et lui a présenté un plan d'interventions pour les prochaines années. Cependant la Régie a demandé au Syndicat un plan d'actions à très court terme qui répond aux attentes des producteurs en bleuetière et des cueilleurs en forêt.

Monographie sur l'industrie du bleuet

Dans le cadre de cette évaluation périodique, la direction de la recherche économique et scientifique du MAPAQ a réalisé et présenté la première monographie de l'industrie au Québec. Ce document présente une description et une analyse de divers aspects de l'industrie dont la production, la transformation, les marchés, la recherche et la mise en marché. Il s'agit d'un document dont tous producteurs devraient prendre connaissance.

Pour ceux et celles intéressés, vous pourrez en obtenir une copie en vous présentant au bureau du Syndicat.

Décret 1098-2004

C'est un décret adopté par le Gouvernement le 29-11-2004, modifiant le règlement sur les exploitations agricoles. Il a pour effet que les producteurs qui exploitent la production de végétaux «selon le Gouvernement le bleuets est un végétal» ne peuvent développer d'autres superficies de production entre, autre dans plusieurs municipalités de la région.

Le Syndicat a préparé un rapport d'expertise avec l'aide de professionnels afin de lui permettre de faire des démarches politiques pour demander un amendement à ce décret.

Visite de producteurs des Maritimes

Des producteurs de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince Édouard et du Nouveau-Brunswick ont demandé à visiter la région. Ils seront à la Corporation d'aménagement Normandin le 14 juillet à 10 h et à la bleuetière coopérative de St- Méthode à 13h30.

Pour les producteurs de la région intéressés à accompagner des membres de la direction, vous devrez communiquer avec le Syndicat.

Logiciel

Nous vous informons que le logiciel « Module Gestion de Récolte » est présentement disponible. Il consiste à gérer la cueillette afin d'analyser les rendements. Quant aux « Modules Plan de Culture et Budget », ils seront disponibles en janvier 2006. Le coût de ces modules est de 100 \$ par module ou de 200 \$ pour les trois (3) modules plus taxes.

Une formation sera disponible. Pour informations communiquer au bureau du Syndicat.

Développement de la production

Pour faire avancer ce plan de développement, le Syndicat a du retenir les services d'une firme pour identifier sur les cartes écoforestières les superficies qui démontrent un potentiel d'aménagement et d'exploitation de la production dans la région.

Les données obtenues démontrent qu'il y a de bons potentiels. Elles ont été acheminées au MRNFP pour les fins de vérification avant de procéder à la validation sur terrain. Nous espérons que le plus grand nombre de superficies identifiées pourront faire l'objet d'appels de proposition au début de l'automne.

Assemblée générale spéciale

Des membres mécontents que la convention de mise en marché ne soit pas été respectée ainsi que du prix payé pour leurs bleuets au cours des dernières années, conformément aux dispositions prévues aux règlements généraux, ont demandé à la direction du Syndicat de convoquer une assemblée générale spéciale pour traiter de : «*La révision ou changements à la convention de mise en marché actuellement en vigueur*».

Vous avez sans doute reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour pour cette assemblée que le Syndicat vous a transmis et qui aura lieu le : *Jeudi le 7 juillet à compter de 19H30 au Motel Chute des Pères à Dolbeau-Mistassini.*

***Le Syndicat des producteurs
de bleuets du Québec***